

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 15 DECEMBRE 2014, 19h30, A LA CASSINE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 septembre 2014
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 29 septembre 2014
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014
4. Examen et approbation du budget 2015
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - a. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
 - b. Budget 2015
 - 1) Amendements : Discussion / Vote
 - 2) Rubriques non amendées : Discussion
 - 3) Vote final
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2014

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 45 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- Dans le dernier procès-verbal mot à mot, il a été impossible d'indiquer le nom de la personne qui est intervenue. Les conseillers généraux sont donc priés de s'annoncer à chaque prise de parole.
- Une personne peut s'exprimer en son nom et à ce titre uniquement. Elle peut se prononcer au nom de son groupe politique uniquement si le Chef de groupe l'a annoncé au préalable au plénum.
- Le Bureau a arrêté une Directive afin de définir le processus à suivre pour l'adoption du budget rubrique par rubrique. L'un des buts de cette Directive est d'éviter que en cours de séance une ou plusieurs personne(s) dépose(nt) un amendement, ce qui impliquerait quasi systématiquement une interruption de l'assemblée. Le processus mis en place nous fait gagner du temps et permet à chaque groupe politique, ainsi qu'à chaque conseiller, de se préparer en conséquence. Si nécessaire, la Directive sera adaptée en fonction des expériences vécues.
- Le Bureau a planifié 4 séances en 2015 : deux séances ordinaires pour adopter les comptes et le budget, deux séances pour traiter des interventions et pour prendre connaissance des comptes rendus des Présidents des commissions permanentes et de gestion. En cas de besoin, d'autres séances extraordinaires pourraient avoir lieu en cours d'année. Sauf avis contraire du CM, voici les dates retenues pour l'année 2015 : 30 mars, 15 juin, 28 septembre et 14 décembre.
- Les Présidents des commissions permanentes doivent réserver la date du 25 février 2015. Le Bureau désire les rencontrer afin de discuter sur la manière de travailler un sujet particulier et d'entendre leur rapport annuel.
- Une motion intitulée « Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance » a été déposée par M. Rouiller Jean-Pierre.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour (ci-après : OJ) est accepté tel que présenté.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 septembre 2014

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 29 septembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Examen et approbation du budget 2015

M. Bertrand Fontannaz indique que le Bureau a décidé de joindre le budget au coefficient d'impôt et au taux d'indexation afin qu'il n'y ait qu'une entrée en matière. Il précise qu'un modèle type d'amendement a été émis afin de garantir une uniformité rédactionnelle. La commission de gestion (ci-après : Cogest), commission qui a la plus grande vue d'ensemble, a donné son préavis sur chaque amendement présent dans le tableau récapitulatif distribué aux conseillers généraux. Il précise la procédure pour la suite de la séance et passe la parole au Président de commune.

– Présentation par l'Exécutif :

M. Yannick Buttet présente à l'assemblée les investissements en cours sur la commune et indique que la marge d'autofinancement de frs 2'880'000 est encore trop basse. Il explique que si le bilan présente un découvert durant plus de 4 ans, un plan d'assainissement est nécessaire. Pour éviter cela, le CM étudie la possibilité de créer une société anonyme avec l'EMS. Cette action permettrait de transférer les actifs de l'EMS à la S.A. et ainsi de diminuer les amortissements comptables. Il soulève les lacunes présentes dans le message du CM. Il indique que la dette par habitant devrait s'élever à frs 6'980 à fin 2015. Il lit un message de la fiduciaire qui félicite la Municipalité pour les efforts effectués et souligne que sur la base des prévisions, la commune devrait à l'horizon 2018 éviter un découvert et ainsi ne pas contrevenir aux articles de la LCO et de l'OFINCO.

– Rapport de la Commission de gestion

M. Jürg Kilchenmann lit l'analyse du budget 2015, les recommandations de la Cogest, l'approbation du rapport, la conclusion et les remerciements. La Cogest recommande d'augmenter le coefficient d'impôt à 1.30 pour le budget 2015. Elle propose le statut quo pour le taux d'indexation. Elle propose d'accepter le budget 2015 avec l'augmentation du coefficient d'impôt.

– Entrée en matière :

Les groupes adressent leur message et tendance au vote pour le coefficient d'impôt et taux d'indexation. Ils acceptent tous l'entrée en matière. Aucune personne de l'assemblée ne conteste l'entrée en matière.

a. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote

M. Bertrand Fontannaz passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM, propose de maintenir le coefficient à 1.25 et l'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest n'a rien à ajouter. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de la Cogest de fixer le coefficient d'impôt à 1.30

Résultat : 8 pour, 34 contre, 1 abstention

M. Bertrand Fontannaz explique le principe de l'indexation automatique en cas de variation de 3% de l'indice des prix à la consommation. Il passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM propose de maintenir le taux d'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest n'a rien à ajouter. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de la Cogest de maintenir le coefficient d'impôt à 165 %

Résultat : acceptation à l'unanimité

b. Budget 2015

M. Bertrand Fontannaz indique que sur les 15 amendements reçus, 1 amendement traite d'un montant inférieur à frs 30'000 et n'est donc pas recevable selon le règlement d'organisation communal. Il ajoute que 2 amendements sont identiques et seront traités conjointement. De plus, 2 amendements traitent de

la même rubrique mais avec des montants proposés différents ; ils seront donc opposés en votation avant d'être confronté à la proposition du CM.

S'agissant de la procédure, chaque amendement est présenté par le déposant ; le CM, la Cogest, les chefs de groupe et l'assemblée expriment leurs messages et prises de position avant le vote. Le président du CG passe la parole au Président de commune, puis au rapporteur de la Cogest qui n'ont rien à ajouter.

Il ouvre la discussion sur le message du CM, les indicateurs financiers 2015 et le plan financier quadriennal 2015-2018. Aucune intervention n'a lieu. Le président du CG passe aux amendements.

1) Amendements : Discussion / Vote

- N° de compte 029.366.30, subventions accordées chèque famille, déposant groupe UDC
Montant au budget frs 120'000, montant amendé frs 60'000
Préavis de la Cogest : Refus
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 16 oui, 27 non, 0 abstention
- N° de compte 300.30, charge de personnel bibliothécaires, déposant groupe UDC
Montant au budget frs 226'700, montant amendé frs 176'700
Préavis de la Cogest : Refus
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 7 oui, 34 non, 2 abstentions
- N° de compte 330.301.00, charges de personnel, personnel technique, maintenance, déposant groupe UDC
Montant au budget frs 60'000, montant amendé frs 45'000
Préavis de la Cogest : Acceptation
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 13 oui, 15 non, 14 abstentions
- N° de compte 460.366.00, subventions accordées frais dentaires scolaires, déposant groupe UDC
Montant au budget frs 310'000, montant amendé frs 172'000
Préavis de la Cogest : Refus
M. Yannick Buttet indique que le CM recommande de refuser l'amendement car il étudie la piste des assurances complémentaires et la manière d'inciter les parents à les contracter dès la naissance. Suite à cette action, il serait prêt à accepter cette proposition pour les budgets à venir. Le groupe UDC retire l'amendement.
- N° de compte 700.311.10, biens et services véhicules, déposant groupe UDC
Montant au budget frs 45'000, montant amendé frs 0
Préavis de la Cogest : Acceptation
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 21 oui, 18 non, 5 abstentions
- N° de compte 790.318.51, mandat d'aménagement centre Collombey, déposants groupe PLR et Véronique Chervaz (ADG)
Montant au budget frs 30'000, montant amendé frs 0
Préavis de la Cogest : Refus

Prise de position du CM : Refus

Vote du CG : 9 oui, 31 non, 3 abstentions

- N° de compte 31, biens services et marchandises, déposants groupe ADG et groupe PLR
Montant au budget frs 6'616'300, montant amendé frs 6'282'635 pour l'ADG et frs 6'000'000 pour le PLR

Préavis de la Cogest : amendement de l'ADG accepté

Vote du CG sur l'opposition des 2 amendements : 11 pour l'amendement proposé par l'ADG, 8 pour l'amendement proposé par le PLR, 11 abstentions

Vote du CG sur l'amendement de l'ADG confronté à la proposition du CM : 18 pour l'amendement proposé par l'ADG, 26 pour la proposition de la municipalité, 0 abstention

- N° de compte 900.406.00, impôt sur les chiens, déposant groupe ADG
Montant au budget frs 50'000, montant amendé frs 80'000
Préavis de la Cogest : Acceptation
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 12 oui, 27 non, 4 abstentions
- N° de compte 700.318.50, zone de protection des eaux, déposant groupe ADG
Montant au budget frs 0, montant amendé frs 30'000
Préavis de la Cogest : Refus
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 6 oui, 34 non, 3 abstentions
- N° de compte 620.318.50, études routières et éclairage public, déposant groupe ADG
Montant au budget frs 100'000, montant amendé frs 40'000
Préavis de la Cogest : Acceptation
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 19 oui, 23 non, 2 abstentions
- N° de compte 720.43, contribution de tiers, traitement des déchets, déposant groupe ADG
Montant au budget frs 968'600, montant amendé frs 1'200'000
Préavis de la Cogest : Refus
Prise de position du CM : Refus
Vote du CG : 6 oui, 35 non, 2 abstentions
- N° de compte 011.300.10, législatif Conseil général, déposant groupe PDC
Montant au budget frs 75'000, montant amendé frs 55'000
Préavis de la Cogest : Acceptation
Vote du CG : 19 oui, 24 non, 1 abstention

2) Rubriques non amendées : Discussion

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

- N° de compte 210.461.10, école primaire matériel + activités scolaires. **M. Didier Sallin** demande s'il y a un revenu qui n'est pas présent sur ce compte car il est à frs 0.-. En 2014, il était à frs 10'000.-. **M. Olivier Turin** répond que ce compte concerne la subvention cantonale. Or, il n'y a pas de projection d'achat subventionné.

- N° de compte 200.318.10, école enfantine transport des élèves, **Mme Nathalie Cretton** demande quel type de déplacement représente ce montant de frs 4'000.-. **M. Olivier Turin** répond que c'est un montant prévu pour le bus urbain.
- N° de compte 300.301.00, bibliothèque bibliothécaire, **M. Stéphane Angst** demande pourquoi il n'y a pas plus de recettes. **M. Yannick Buttet** répond que l'objectif n'est pas de faire de l'argent avec la bibliothèque. Le montant figurant sur ce compte correspond aux rentrées projetées en 2015. Il ajoute que des subventions supplémentaires cantonales devraient intervenir l'année prochaine car la nouvelle personne engagée a une formation reconnue.
- N° de compte 320.310.10, médias site internet, **M. Raymond Kamerzin** demande pourquoi il y a frs 15'000 de plus au budget. **M. Yannick Buttet** répond que ce montant correspond à la création et à l'entretien par une entreprise spécialisée d'un nouveau site internet avec guichet virtuel.
- N° de compte 541.313.20, garderies d'enfants, crèches, alimentation, **Mme Nathalie Cretton** demande pourquoi le montant a disparu. **M. Olivier Turin** répond que le terme repas de midi a été remplacé par alimentation, qui inclut l'ensemble du forfait. Les repas sont donc facturés même s'ils ne sont pas consommés car ils sont compris dans le forfait.

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion sur le budget d'investissement.

- N° de compte 620.506.65, routes communales rénovation de l'éclairage public, **M. Jean-Pierre Rouiller** demande si cette dernière phase financière d'assainissement comprend la mise en place de compteurs électriques. Cette étape permettrait de payer ce qui est réellement consommé et de tirer un bilan sur l'assainissement. Il propose qu'un petit rapport sur ces améliorations soit publié soit dans la revue communale soit dans la presse locale. **M. Yannick Buttet** répond que les compteurs ont été installés sur une bonne partie du réseau. L'installation poursuit son cours. L'idée de relater la fin du renouvellement des réseaux dans la revue communale ou la presse est bonne.

3) Vote final

Le président de la Cogest, **M. Alexis Turin**, demande une interruption de séance pour prise de position de la Cogest.

Préavis de la Cogest : Acceptation

Vote sur le budget 2015 tel qu'amendé : 27 oui, 17 non, 0 abstention. Le budget est accepté par le CG.

5. Informations de l'Exécutif

M. Yannick Buttet reporte les informations à la séance suivante vu qu'il n'y a rien d'urgent.

6. Questions

- **M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au CM pour répondre à la question en suspens de savoir si le garde-bain qui donne les cours de piscine est payé en attendant les élèves qui se déplacent et qui se changent ? **M. Olivier Turin** répond que la monitrice donne 33 cours de natation par semaine, 38 semaines par année. Son salaire est annualisé et versé que la piscine soit exploitable ou pas.

M. Bertrand Fontannaz passe la parole au CM pour répondre à la question en suspens sur les mesures concrètes prises au carrefour de la Meunière. **M. Jean-Luc Planchamp** répond que le sujet a été traité à l'état-major de police. Pour corriger le comportement de certaines personnes, des amendes ont dû être distribuées. La première demande faite à la commission cantonale de signalisation routière de mettre un passage protégé date de 2005 et a été refusée. La deuxième qui date de 2008 a également été rejetée. Pour l'implantation d'un passage piéton dans cette zone 30 km/h, il va reposer la question au canton car il y a en plus le bus urbain qui y circule.

- **M. Jean-Pierre Rouiller** indique que pour le chauffage à distance, les travaux de raccordement vont bon train et des quartiers entiers sont alimentés par cette forme d'énergie renouvelable. Il ajoute que la durée de la concession serait de 30 ans. Par conséquent, la commune devrait aussi se soucier de l'échéance. Il lit un article du Régional N°601 de mars 2011 qui mentionne que « l'accord prévoit en outre, qu'après 30 ans, les conduites appartiendront aux 2 communes. ». Les questions suivantes peuvent alors se poser : Est-ce que notre commune a signé ou signera une convention de reprise des conduites avec la Satom au terme des 30 ans d'exploitation ? Si oui, est-ce que le CG prendra connaissance de cette convention signée ou à signer en concertation avec la commune de Monthey ? Si rien n'a été signé à ce jour, quelles sont les options envisagées à l'échéance de la concession ? Est-il prévu une reconduction tacite ou à renégocier ? Selon l'article de presse, on pourrait penser que le concessionnaire fournira de l'énergie aux immeubles avec des conduites entretenues par les communes à l'échéance de la présente concession. **M. Yannick Buttet** répond qu'il y aura un avis d'expert sur l'état des différentes conduites pour la reprise dans 30 ans. Le but n'est pas de posséder des conduites sans usine, mais bien qu'après négociation, le chauffage à distance puisse continuer à utiliser ces conduites à certaines conditions.
- **M. Jean-Pierre Rouiller** indique que suite aux travaux de fouilles pour la mise en place des conduites de chauffage à distance, les chaussées sont déformées. Le revêtement de surface mérite d'être refait dans les rues de Pré-Raye, Clos-Novex et de Collombey-le-Grand. L'article 10 du règlement de chauffage à distance traite de la remise en état des lieux par le concessionnaire et à ses frais. Comme différents services occupent parfois la même fouille, est-ce qu'une clé de répartition des frais est prévue ? Est-ce que ces travaux seront en partie supportés par la Satom ? **M. Yannick Buttet** répond que des factures ont été adressées à la Satom qui contribue en fonction du tronçon de route qui a été utilisée pour le chauffage à distance.
- M. Raymond Kamerzin demande si on peut recevoir le budget annoté afin de pouvoir travailler efficacement et de ne pas déposer des amendements qui n'ont pas lieu d'être. **M. Bertrand Fontannaz** en prend note. Le Bureau examinera cette proposition de concert avec le CM.

7. Divers

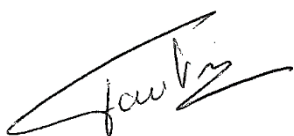
M. Bertrand Fontannaz remercie le CG pour tout le travail accompli en 2014. Il souhaite aux membres et à leurs familles d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année.

La séance est close à 00h20.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

